

Année Scolaire 2025 - 2026

D é c e m b r e 2 0 2 5

Note destinée aux élèves et parents

1. Examens de décembre

- a. Les **révisions** s'étaleront pour toutes les classes des 2^e et 3^e degrés du **jeudi 4 décembre au mercredi 10 décembre**, pour les cours pour lesquels une épreuve est organisée (cf d.) ;
- b. Les **examens** s'étendront pour toutes les classes des 2^e et 3^e degrés du **jeudi 11 au mardi 16 décembre** ;
- c. Il n'y a pas d'examens au 1^{er} degré. Moyennant quelques organisations horaires, les cours s'y poursuivent normalement ;
- d. Ils se présenteront sous forme de :
- **en 3TQ et 4TQ: examens écrits.** Branches donnant lieu à examen : français, néerlandais, anglais, bureautique ;
 - **en 3G et 4G : examens écrits.** Branches donnant lieu à examen : français, mathématiques, néerlandais, option choisie ;
 - **en 5TQ et 6TQ: examens écrits.** Branches donnant lieu à examen : français, néerlandais, anglais, Organisation des Entreprises de Tourisme ;
 - **en 5G et 6 G: examens écrits.** Branches donnant lieu à examen : français, mathématiques, néerlandais, option choisie ;
- e. **Cas particulier des langues germaniques.**
Les examens de langues germaniques de décembre se déroulent uniquement par écrit. Une compétence orale peut éventuellement être évaluée avant la session.
- f. **Cas particulier de l'option « sciences »**
Seules les sciences à 2 périodes/semaine seront évaluées en session.

2. Notation des examens

	Points des trois périodes			Ex Décembre	Ex Juin	Total
2 ^e degré	20	20	20	20	40	120
3 ^e degré	20	20	20	30	60	150

3. Bulletins des examens et journées des 17, 18 et 19 décembre

- a. Mercredi 17 décembre: cours selon l'horaire traditionnel pour toutes les classes.
- b. Jeudi 18 décembre: journée consacrée aux conseils de classes. Cours suspendus pour toutes les classes.
- c. Vendredi 19 décembre:
 - 9h50 -> 12h35 : reprise des cours pour le 1^{er} degré ; cours suspendus en matinée pour les 2^e et 3^e degrés ;
 - 13h30 -> 15h00: remise des bulletins aux classes des 2^e et 3^e degrés ; cours suspendus l'après-midi au 1^{er} degré.

Le Préfet des Etudes

P. Hallemans